



ANNEXEE AU C.F.U 2025

I. Cadre Général

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune et présente les principales informations et évolutions du compte financier unique 2025. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le compte financier unique a été lancé, en phase expérimentale, sur les exercices 2021 à 2023 auprès des collectivités (communes et EPCI) volontaires.

Pour le mettre en place, deux préalables étaient nécessaires :

- Appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57
- Dématérialiser l'ensemble des documents budgétaires (vers la préfecture et vers le comptable).

Notre commune a fait le choix de s'inscrire dans cette démarche au 1er janvier 2024. L'adoption du premier CFU a concerné l'exercice 2024.

Le CFU 2025 est un document commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il rationalise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime ainsi les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il apporte également une information enrichie grâce au rapprochement des données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent ainsi pour ne former plus qu'un seul document. Le CFU a l'avantage de simplifier les procédures car sa production est totalement dématérialisée.

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif entre les élus, le secrétaire général et les services du comptable public. Le compte financier unique 2025 a été soumis par le Maire au Conseil municipal qui l'a approuvé en séance du 11 mars 2026.

II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

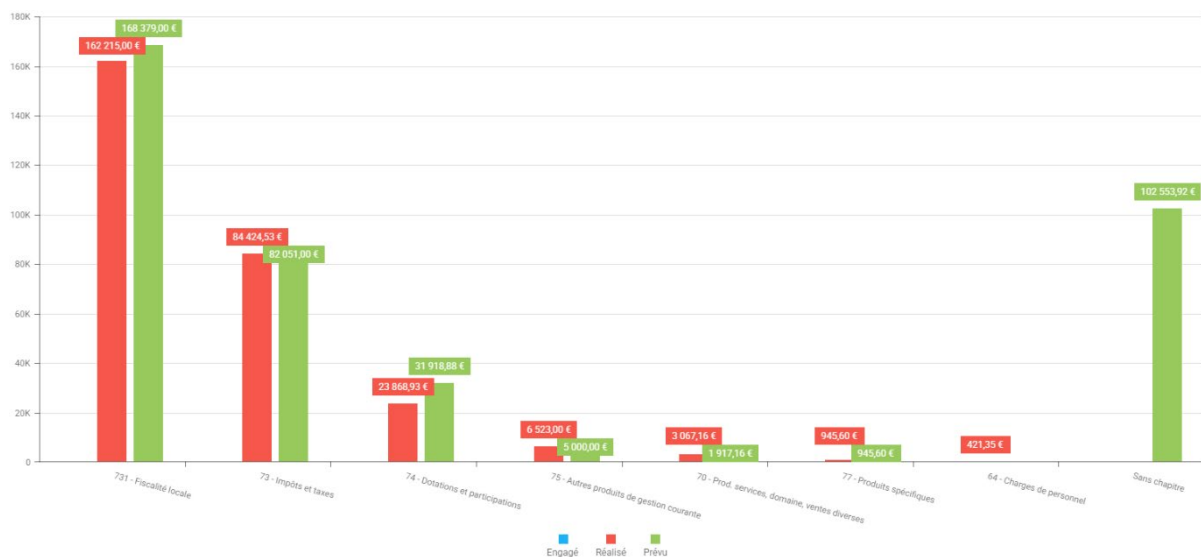
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT POUR NOTRE COMMUNE EN 2025 :

Recettes	281 465,57 €
Dépenses	- 241 545,33 €
Résultat de l'exercice 2025	39 920,24 €
Excédent reporté de 2024	102 553,92 €
Excédent global de Fonctionnement à reporter en 2026	142 474,16 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'État, aux attributions de compensation versées suite aux transferts de compétence vers la Communauté d'agglomération et aux produits des services et du domaine.

Les recettes de fonctionnement perçues en 2025 proviennent principalement :

- Des impôts locaux : 162 215,00 €
- Des attributions compensations de la CCPO : 62 051,00 €
- Des dotations et participations : 23 868,93 €
- Produits des services et du domaine : 3 067,16 €



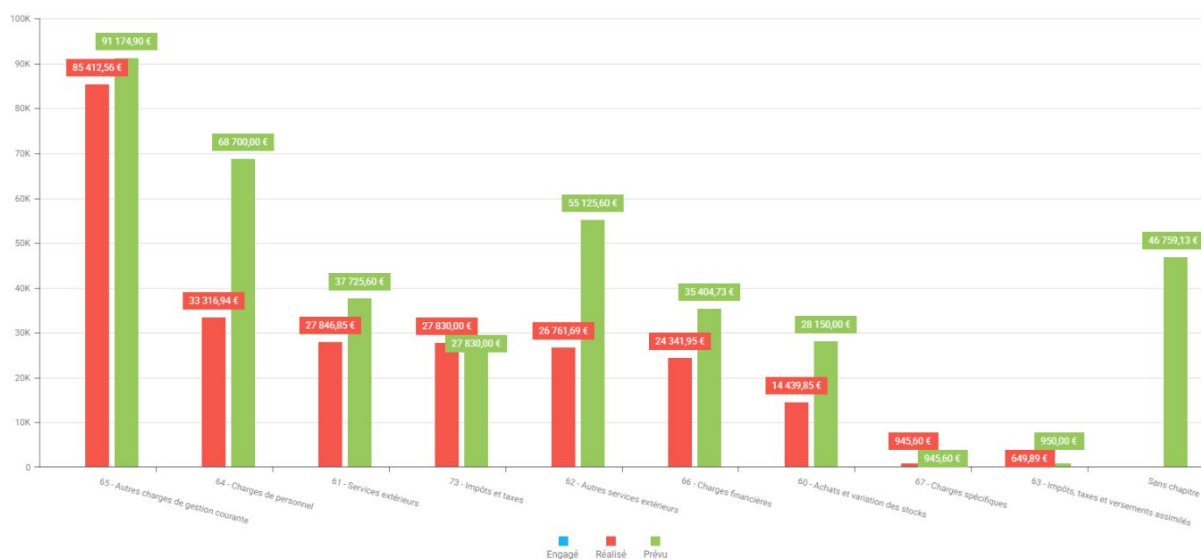
En synthèse, la section de fonctionnement reflète une gestion financière équilibrée de la commune. Les recettes perçues en 2025 ont permis de couvrir l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement des services municipaux tout en dégagant un résultat excédentaire de **39 920,24 €**. En tenant compte de l'excédent reporté de 2024, la commune présente un **excédent global de fonctionnement de 142 474,16 €**, qui sera reporté en 2026.

Cette situation saine permet d'assurer la continuité des services publics tout en conservant une capacité financière pour accompagner les projets futurs de la collectivité.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement faites en 2025 sont principalement :

- Les charges de personnel (41 045,83 €) + Indemnités des élus (23 283,74 €)
- Les charges à caractère général (61 969,39 €) dont les fluides : 10 984,79 € (gaz-électricité) et 461,79 (eau)
- L'entretien et les réparations sur les bâtiments publics : 9 124,94 €
- L'entretien des terrains et voirie : 5 911,43 €
- Les festivités communales : 10 056,22 €
- Les animations, fêtes et cérémonies : 18 520,90 €
- Contribution aux organismes regroupés (SIRPI-CDG77-SMITOM) : 59 616,21 €
- FNGIR + FPIC : 25 931,00 €



Synthèse – Section de fonctionnement (focus sur les dépenses)

En 2025, la section de fonctionnement de la commune présente un résultat positif avec **281 465,57 € de recettes** pour **241 545,33 € de dépenses**, soit un **excédent de 39 920,24 €**. Avec l'excédent reporté de 2024, le résultat global atteint **142 474,16 €** reportés sur 2026.

Cet excédent s'explique en grande partie par **une maîtrise des dépenses de fonctionnement**, notamment :

- **Charges de personnel et indemnités des élus** maintenues à un niveau maîtrisé (environ **64 000 €** au total).
- **Charges à caractère général** contenues (**61 969,39 €**), malgré les dépenses incompressibles, dont les **fluides (gaz, électricité, eau)**, mais aussi un retour sur investissement avec une réduction de notre facture d'électricité
- **Dépenses d'entretien des bâtiments, terrains et voirie** limitées (environ **15 000 €**). Essentiellement dues suite à la nécessité de devoir faire des travaux de mise en sécurité sur le bâtiment qui est destiné à la démolition mais qu'un recours a bloqué avec cette dépense supplémentaire inutile qui s'est faite au détriment de travaux d'entretien sur l'église.
- **Festivités, animations et cérémonies** organisées de manière encadrée, cette année nous avons volontairement supprimé l'inauguration du nouveau bloc communal par souci d'économie.

Ainsi, grâce à une **gestion rigoureuse des charges courantes et d'entretien**, la commune a pu maintenir un bon niveau de service tout en dégagant un excédent de fonctionnement.

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial (Achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...)

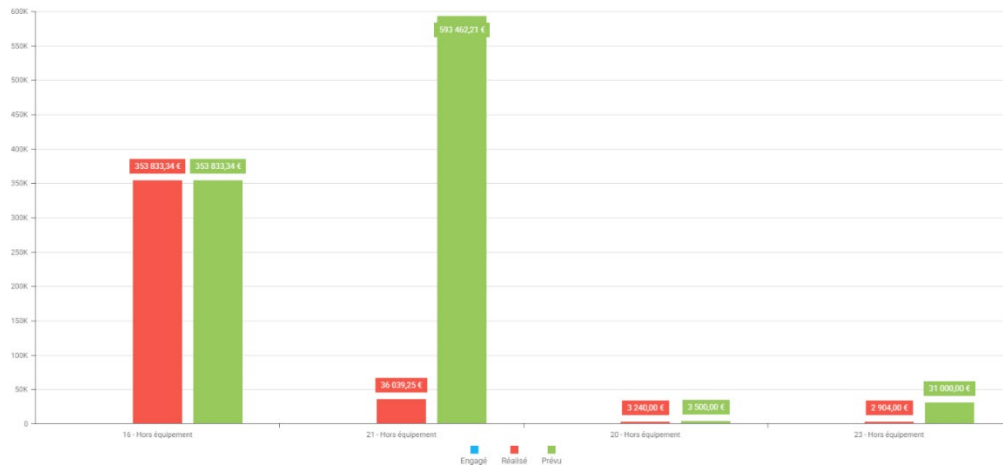
RESULTATS D'INVESTISSEMENT POUR NOTRE COMMUNE EN 2024 :

Recettes	264 131,56 €
Dépenses	-396 016,59 €
Résultat de l'exercice 2025	-131 885,03 €
Résultat antérieur reporté de 2024	121 379,89 €
Résultat de clôture	-10 505,14 €

Les recettes d'investissement englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme et les emprunts.

Les recettes d'investissements perçues en 2025 proviennent principalement : A G E D I

- Fonds de compensation de la TVA : 108 248,21 €
- Subvention DETR : 80 618,21 €
- Subvention DSIL : 68 836,00 €
- Résultats antérieurs reportés : 121 379,89 €



Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement faites en 2025 sont principalement :

- Remboursement du capital de la dette : 353 833,34 €
- Travaux de voirie : 20 096,84 €
- Acquisition de mobilier : 16 885,76 €
- Installations et agencements : 4 206,43 €



Synthèse – Section d'investissement

La section d'investissement concerne les **projets exceptionnels et le développement du patrimoine communal** : travaux, acquisitions, aménagements, matériel ou remboursement de la dette. Elle prépare l'avenir de la commune, contrairement à la section de fonctionnement qui assure le quotidien.

Résultats 2025

- **Recettes d'investissement** : 264 131,56 €
- **Dépenses d'investissement** : 396 016,59 €
- **Résultat de l'exercice** : – 131 885,03 €
- **Résultat antérieur reporté** : 121 379,89 €
- **Résultat de clôture** : – 10 505,14 €

Origine des recettes

- Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 108 248,21 €
- Subvention DETR : 80 618,21 €
- Subvention DSIL : 68 836,00 €
- Résultat antérieur reporté : 121 379,89 €

Principales dépenses d'investissement

- Remboursement du capital de la dette : 353 833,34 €
- Travaux de voirie : 20 096,84 €
- Acquisition de mobilier : 16 885,76 €
- Installations et agencements : 4 206,43 €

En résumé

L'investissement 2025 est **largement dominé par le remboursement du capital de la dette**. Le résultat de clôture est légèrement négatif (– 10 505,14 €), **mais cet écart est largement compensé par l'excédent de fonctionnement** (142 474,16 €), ce qui permet à la commune de maintenir ses projets tout en conservant une situation financière saine.

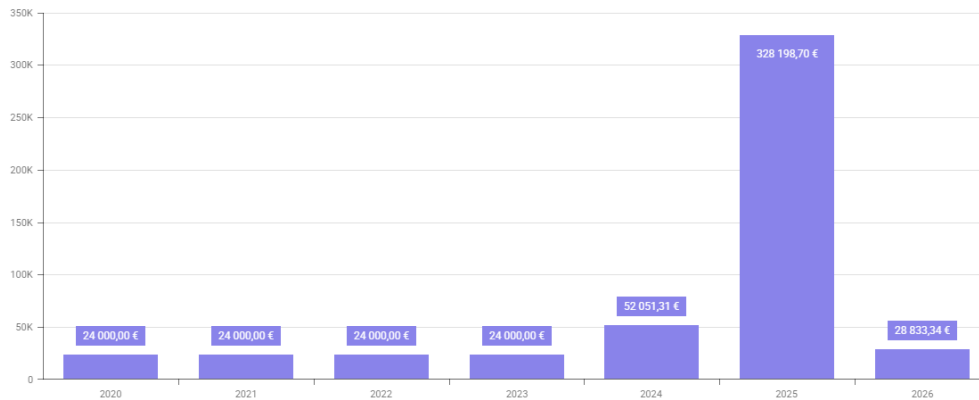
IV. Endettement

Le montant global du capital emprunté restant dû par la commune s'élevait à 456 000,00 € au 1^{er} janvier 2025.

L'année a été marquée par le remboursement anticipé de deux emprunts contractés pour pallier le versement différé de subvention et du FCTVA respectivement pour 260 000,00 € et 65 000,00 €.

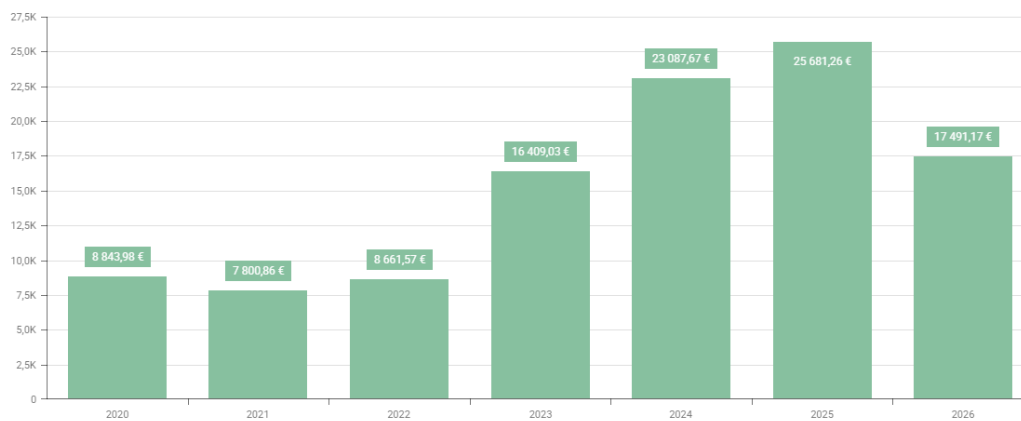
Évolution du remboursement en capital entre 2020 et 2026

Evolution de la dette : 2020 à 2026



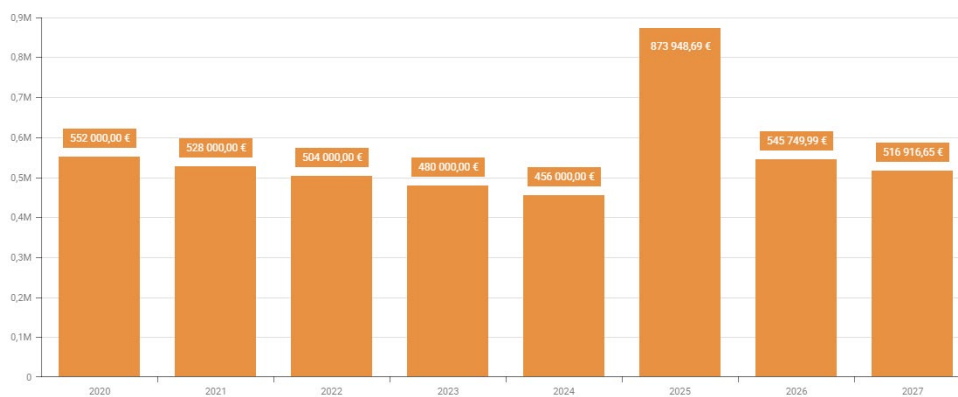
Évolution de l'amortissement de la dette entre 2020 et 2026

Evolution de la dette : 2020 à 2026



Évolution du capital restant dû entre 2020 et 2026

Evolution de la dette : 2020 à 2027



Synthèse – Endettement

En 2025, la commune maintient une **gestion financière saine et équilibrée**. La commune assure son quotidien, poursuit ses projets d'avenir et conserve une **stabilité financière durable**.

Conclusion générale

- La **section de fonctionnement** dégage un excédent de 39 920 €, grâce à la maîtrise des charges (personnel, entretien, festivités) et des recettes stables (impôts locaux, dotations).
- La **section d'investissement**, dominée par le remboursement de la dette, présente un léger déficit de 10 505 €, **totalemment compensé par l'excédent de fonctionnement**, garantissant la continuité des projets sans mettre en péril la situation financière.
- Les dépenses sont largement dominées par le **remboursement du capital de la dette** (353 833,34 €).
- Les recettes proviennent de subventions (DETR, DSIL), du FCTVA et du résultat antérieur.
- Un excédent de fonctionnement solide permet d'assurer le quotidien et de dégager des marges de manœuvre.
- La section d'investissement, même déficitaire sur l'exercice en raison de dépenses exceptionnelles, reste maîtrisée et soutenue par l'excédent de fonctionnement.

Cette gestion prudente et équilibrée **permet à la commune de poursuivre ses projets d'avenir tout en conservant une stabilité financière durable.**